

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 25****Pouvoirs : 04****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29**SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**Date de convocation : 5 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain (arrivée 19h18) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel- Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :**Absent** :**Secrétaire de séance** : M. FRANCESCHINI Damien.**13. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAE_{nR}**

- **PJ** : *tableau liste ZAE_{nR} + réponses observations concertation.*

Le maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 21 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE_{nR}) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAE_{nR} envisagées par la Commune a été consultable du 16 au 30 janvier 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible aux Services techniques a permis au public de formuler ses observations.

A l'issue de cette concertation du public, 2 contributions ont été reçues via la consultation électronique. Monsieur le maire a répondu aux administrés, les réponses sont présentées en annexe de la présente délibération.

La liste des ZAE_{nR} identifiées dans la cartographie annexée à la présente délibération est donc validée.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver le bilan de la concertation présenté ;
D'arrêter les propositions de zones d'accélération telles que listées en annexe.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT